

Appel à projets lancé par le SPW Emploi Formation

Parcours de renforcement des compétences

Objectif de l'appel

Le présent appel vise à tester / renforcer / améliorer les pratiques de terrain permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation, en vue d'améliorer de manière structurelle les politiques publiques de parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés en Wallonie.

Public

L'appel à projet s'adresse aux opérateurs publics de formation et assimilés (centres de formation FOREM, centres de formation IFAPME, Etablissements de l'Enseignement de Promotion sociale, Centres de compétence), aux Centres d'insertion socioprofessionnelle agréés et aux Centres de Validation des Compétences agréés.

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 2 partenaires, dont au moins un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréé et au moins un opérateur public de formation, un opérateur public d'enseignement qualifiant, ou un centre de validation des compétences agréé.

Des partenaires additionnels agréés et/ou reconnus par la Wallonie (autres que ceux mentionnés ci-dessus) peuvent être associés aux projets pour des missions spécifiques.

Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé, pour le 15 juillet 2022 au plus tard, en version électronique (1 version Word et 1 en PDF) à l'adresse suivante :
parcours.competences.prw@spw.wallonie.be .

Veillez préciser dans le champ « objet » du message électronique :
« le nom du projet - AP Parcours de renforcement des compétences »

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de l'appel à projet ;
- La convention de partenariat signée par les partenaires (sauf si l'objet du projet est l'établissement d'un nouveau partenariat, auquel cas la convention est facultative) ;
- L'avis de l'instance bassin Enseignement – Formation – Emploi.

Un même organisme peut introduire plusieurs projets. Pour ce faire, il complètera un formulaire par projet.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au texte de l'appel à projets « Parcours de renforcement des compétences ». Ce texte servira également de référence pour la recevabilité et l'analyse des dossiers.

1. Nom du projet :

Indiquez ici le nom du projet : **Renforcement des parcours de formation et certifications – JAT/Forem Formation Namur**

2. Identification des parties au projet de partenariat

Partenaire A

Dénomination : CISP Jeunes Au Travail

Numéro d'entreprise : BE 0434.371.047

Adresse (siège social) : Chaussée de Liège, 147A 5100 JAMBES

organisme public organisme agréé (précisez : Agrément CISP-092)

Site web: www.jeunesautravail.be

Téléphone : 081/74 64 64

Courriel : info@jeunesautravail.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	5	4	2	5	0	0	2	3	0	2	9	0	9	7
BIC	GEBABEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

MISSIONS DU PROJET PEDAGOGIQUE DE JAT EN LIEN AVEC LA REGLEMENTATION DES CISP :

Le CISP-EFT « Jeunes Au Travail » forme des demandeurs d'emploi peu scolarisés et souvent fragilisés, dans deux secteurs professionnels. Nous transmettons les compétences « métier », nous construisons les compétences comportementales liées à ces métiers et nous travaillons les compétences sociales et citoyennes.

ACTIVITES :

CISP EFT comportant deux filières de formation professionnalisantes :

- **Entreprise générale du bâtiment (EGB) : les stagiaires choisissent une orientation en aménagements extérieurs/pavage ou peinture/pose de plaques**
- Entretien et aménagement des espaces verts (EV)

PUBLIC :

Demandeurs d'emploi disposant au maximum du CESDD et autres catégories de publics tels que définis dans la réglementation des CISP. Il va de soi que ces métiers s'adressent à toutes et tous indépendamment du genre.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : WILMOTTE

Prénom : Véronique

Fonction : Directrice

Téléphone : 081/74 64 64

Courriel : direction@jeunesautravail.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : FELTESSE

Prénom : Gaëtan

Fonction : Directeur pédagogique

Téléphone : 081/46 07 76

Courriel : social@jeunesautravail.be

Partenaire B

Dénomination : Le Forem

Numéro d'entreprise :0236.363.165

Adresse (siège social) : boulevard Tirou 104 – 6000 CHARLEROI

organisme public organisme agréé (précisez :)

Site web : www.leforem.be

Téléphone : 0470/23 88 74

Courriel : cristina.gonzalez@forem.be

Coordonnées bancaires :

IBAN																				
BIC																				

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

En référence au Décret du 6 mai 1999 :

Le Forem propose aux demandeurs d'emploi des services de conseil, d'orientation et d'information personnalisés destinés à les assister dans leur recherche d'emploi ou dans leur parcours professionnel.

Le Forem propose aux entreprises des services de conseil, d'assistance et d'informations sur l'emploi et la formation. Il garantit l'accès des entreprises aux aides et dispositifs publics, aux conseils en matière de gestion RH et de diffusion de leurs offres d'emploi.

Le Forem propose à tous les citoyens de Wallonie de langue française des formations leur permettant d'obtenir une qualification conforme aux exigences du marché de l'emploi.

Il garantit également l'accès de tous aux informations sur les formations organisées par d'autres opérateurs.

Enfin, grâce à un réseau de partenaires, le Forem a un rôle de coordination du marché de l'emploi et de la formation en Wallonie. Il assiste tous les intervenants et prestataires du marché de l'emploi, assure son rôle de contact stratégique avec les instances institutionnelles régionales et fédérales, et assure la gestion et la diffusion des informations relatives au marché de l'emploi.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : GONZALEZ

Prénom : Cristina

Fonction : Directrice territoriale

Téléphone : 0470/23 88 74

Courriel : cristina.gonzalez@forem.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : MALAISE

Prénom : Pascal

Fonction : responsable de centre

Téléphone : +32 497868057

Courriel : pascal.malaise@forem.be

3. Eligibilité des partenaires

Pour être éligible, la candidature doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

- Viser un partenariat entre au minimum 2 partenaires
- Comporter au minimum un partenaire de l'insertion socioprofessionnelle agréé
- Comporter au minimum soit un opérateur public de formation ou d'enseignement qualifiant, soit un centre de validation des compétences agréé
- Rencontrer les conditions prévues en page 5 de l'appel à projet¹
- le(s) partenaire(s) additionnel(s) sont agréé(s) / reconnu(s) par la Wallonie

4. Eligibilité du projet

Description synthétique du projet

15 lignes maximum

Le projet vise à renforcer et à améliorer les pratiques déjà existantes permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation.

Ce projet vise aussi à faciliter le renforcement et la certification des compétences de nos publics et à fluidifier l'articulation des parcours de formation.

Concrètement, le partenariat vise à :

Favoriser l'articulation des parcours de formation visant à renforcer et certifier les compétences des publics peu scolarisés dans les métiers pour lesquels nous les formons à savoir peinture, pavage, dallage.

Le présent projet s'inscrit dans le / les objectif(s) suivant(s) de l'appel à projets :

Cochez la/les cases qui vous concerne(nt)

- Préparer, créer et/ou renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences
- Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés
- Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés²
- Améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle

¹ Les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer les conditions suivantes :1) avoir une unité d'établissement / centre de formation / centre de validation des compétences en région wallonne de langue française ; 2) exécuter l'action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ; 3) s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

² obtention d'une CECAF et/ou d'un titre de compétence, obtention de certifications sectorielles/privées, démarches de valorisation automatique des acquis auprès d'un opérateur d'enseignement/formation certifiant

- Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences³

Expliquez comment votre candidature rencontre le/les objectif(s) coché(s).

1 page maximum

1) Renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences

La collaboration entre JAT et le Centre Forem Formation n'en est pas à ses débuts. JAT accompagne les stagiaires qui le souhaitent et dont c'est le projet professionnel, à pouvoir débiter une formation au Forem Formations afin de compléter et perfectionner certaines techniques de travail.

2) Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés

Permettre l'articulation de parcours de formation en ayant résolu les difficultés d'apprentissage et les fragilités sociales pour rendre accessible une formation certifiante Forem.

3) Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés

Lorsqu'ils arrivent en fin de parcours CISP et, si cela fait partie de leurs projets, les stagiaires compléteront et certifieront leurs compétences au Centre de Formation du Forem à Saint-Servais (Partenaire B). Uniquement pour les stagiaires issus de notre filière « Entreprise Générale du Bâtiment » (EGB)

4) Renforcer la confiance mutuelle

Travailler dans un cadre structurant dans le respect des enjeux et contraintes de chaque partenaire permet de construire ou amplifier la relation de confiance entre acteurs.

5) Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences

Par ce projet, le CISP renforce les compétences, notamment comportementales, des stagiaires. Cela implique qu'il puisse « prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail », « adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes » ; « s'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail généralement prévisibles mais susceptibles de changer ».

Décrivez les freins que le projet envisage de lever et les moyens envisagés pour lever ces freins.

1 page maximum

1. - FREIN : Pour les personnes dont le projet professionnel est de se former dans les métiers relatifs à la peinture et au pavage, la difficulté identifiée est qu'elles n'arrivent pas toujours à mener à bien une transition. Le passage du CISP vers le Forem Formation soulève des craintes quant aux capacités de pouvoir réussir.

- **MOYEN :** Il s'agit de mettre en place un accompagnement adapté soutenant et favorisant la mise en

³ Niveaux 3, 4 ou 5 du Cadre francophone des Certifications.

projet professionnel. Le projet vise à accompagner les publics du CISP vers le Centre de formation Forem afin de mettre en place un essai au Forem Formation. Cet accompagnement permettra d'identifier les difficultés éventuelles (compétences techniques et transversales). En cas d'évaluation positive, le candidat poursuivra sa formation au Forem.

Décrivez les résultats visés en matière de levée des freins identifiés.

1 page maximum

Le passage d'un ou plusieurs candidats dans une formation certifiante et/ou une insertion professionnelle.

Décrivez les activités du projet de manière détaillée.

15 lignes maximum par activité

Activité 1 : Confirmation du projet

Lorsque le stagiaire a acquis les compétences transversales et techniques au sein du CISP, le partenaire A prévoit un entretien avec le partenaire B afin de présenter le stagiaire et évaluer la réalisation de son projet professionnel. En fonction de celui-ci, le stagiaire pourra compléter ses techniques de travail et essayer d'autres activités professionnelles chez le partenaire B

Activité 2 : Stage

Le stagiaire réalise un stage d'essai d'une durée d'un mois. Ce stage comprend 15 jours chez le partenaire B et 15 jours en entreprise.

L'essai est évalué au bout du mois en présence des deux partenaires. En cas d'évaluation positive, il sera mis fin au contrat CISP (partenaire A) et le partenaire B pourra conclure un contrat F70bis avec le stagiaire.

Le CISP restera en contact avec le Forem Formation afin de connaître les évolutions du parcours du stagiaire (stage, emploi, ...).

Activité 3 :

Reproduisez les cases si d'autres activités sont prévues / Supprimez les cases excédentaires.

Le partenariat vise directement :

- les bénéficiaires finaux des dispositifs (stagiaires, apprenants,)
 le personnel des partenaires

Le projet :

- vise à établir un nouveau partenariat (ex : l'objet du projet est de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ensemble)
 construit un nouveau partenariat
 renforcer/amplifier un partenariat existant

Si le projet renforce/amplifie un partenariat existant, décrivez sa plus-value par rapport à l'existant.

15 lignes maximum

Ce partenariat est formalisé par une convention qui indique le type, le contenu et la nature de l'intervention de chacun des partenaires bénéficiaires. Si l'objet du projet est d'établir un nouveau partenariat, la convention est facultative.

Une convention de partenariat a été élaborée : oui non

Autres conditions pour l'éligibilité du projet

Pour être éligible, le projet doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

- être totalement gratuit pour les participants
 se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne, dans un ou plusieurs des 9 bassins

s'organiser durant la période de programmation (à savoir entre le 1/11/2022 et le 30/04/2024).

Le projet se déroule sur la période suivante : du 01/11/2022 au 30/04/2024.

Localisation du projet : bassin Brabant-Wallon bassin Wallonie Picarde
 bassin Hainaut Centre bassin Hainaut Sud
 bassin Namur bassin Luxembourg
 bassin Liège bassin Huy - Waremme
 bassin Verviers

Où prévoyez-vous de mener l'action ?

dans les locaux du partenaire A

Localisation : Chaussée de Liège, 147A

Code postal et localité : 5100 JAMBES

dans les locaux du partenaire B :

Localisation : chaussée de Perwez 30

Code postal et localité : 5002 SAINT-SERVAIS

autre (précisez : stage)

Localisation :

Code postal et localité :

5. Pertinence du projet

Moyens affectés au projet

Veillez détailler les **moyens humains** affectés au projet chez chaque partenaire (qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet).

1 page maximum

Partenaire A : JAT

1 Directeur pédagogique – Master en Ingénierie et Action Sociales – 15 ans d’ancienneté,

4 Formateurs, professionnels dans les métiers visés et affectés à la filière EGB CISP-092

Partenaire B : centre de formation Forem :

Dans le projet, le centre contribue au niveau des moyens humains en garantissant la disponibilité des formateurs métier, tant par rapport aux besoins constatés pour chaque stagiaire concerné que par rapport à l’accueil et au travail en concomitance avec l’équipe de JAT. Ils participeront également aux moments de concertation et d’évaluation.

Le formateur-animateur de parcours du centre participe activement à l’intégration des candidats au sein du centre.

*Formateur -animateur de parcours : Alexandre Ars :

- Avec une expérience de 11 ans dans le domaine de l’insertion socio-professionnelle, le formateur animateur de parcours a pour mission le suivi des stagiaires dès le début de leur parcours formatif avec pour objectif de faciliter leur insertion à l’emploi. Il est donc amené à répondre aux besoins des apprenants en matière de remédiation, de coaching pour l’emploi et d’assistance administrative. L’animateur de parcours sert également de lien entre les stagiaires, les formateurs métiers, les autres services du Forem ainsi que différents partenaires. Dans le cadre de ce projet, il aura pour but de déceler les besoins d’amélioration en compétences-métier et savoir-faire comportementaux des stagiaires en se concertant avec les formateurs métiers et en favorisant la mise en place d’une méthodologie avec ceux-ci et l’équipe de JAT.

*Formateurs métiers : professionnels dans les métiers visés et dans la formation à ces métiers depuis des années au centre de formation de Saint-Servais :

-Le centre de formation de Saint-Servais possède une équipe de formateurs ayant chacun au minimum 10 ans d’expérience dans leur métier respectif dans le secteur de la construction. Ils sont en poste pour la plupart depuis plusieurs années et distillent avec enthousiasme et professionnalisme leur savoir-faire technique auprès des stagiaires. Dans ce projet, ils communiqueront régulièrement avec le formateur animateur de parcours et l’équipe JAT sur les besoins de leurs stagiaires en matière de compétences-métier notamment, dans le but de faciliter l’apprentissage du métier voire la certification et/ou l’insertion à l’emploi. Ils participeront également à la mise en place de la méthodologie avec l’équipe JAT et l’animateur de parcours en vue de consolider la collaboration.

Nombre estimé d’équivalents temps plein nécessaires au bon déroulement du projet (subventionnés ou non par le présent appel à projets) :

Partenaire A	0,05 ETP
Partenaire B	0,05 ETP
...	

Veillez détailler les **moyens matériels** affectés au projet (locaux et matériels dédiés au projet).

1 page maximum

Partenaire A :

- 2 locaux (1 pour la peinture + 1 pour le pavage) dans le but d'acquérir du rythme
- Le site, les chantiers privés, outillage manuel et à moteur nécessaire à la réalisation des métiers de peintre et de paveur, ...

Partenaire B :

Les locaux de formation du centre sont accessibles aux candidats. C'est soit dans les zones d'atelier où s'apprennent les métiers concernés, soit dans une salle annexe, qui permettra de poser certains apprentissages en individuel ou en collectif.

Le matériel de chantier pourra être proposé sur place et pourra être utilisé, matériel qu'ils appréhenderont également via le stage.

Salle de formation, ordinateurs, tableau, flip chart, bureau pour entretiens individuels, ..., seront mis à disposition par le centre.

Veillez détailler les **moyens pédagogiques et techniques** affectés au projet (outils, méthodologie, planning).

2 pages maximum

PARTENAIRE A :

Planning : Toute la durée du projet

Méthodologie : Chez le partenaire A, les connaissances et compétences techniques s'acquièrent sur chantiers dans le but de développer l'autonomie professionnelle. Les apprenants sont intégrés dans des équipes dirigées par un formateur. Par rapport aux compétences des stagiaires et de leur projet, les formateurs adopteront une pédagogie différenciée. L'accompagnement individuel et social est maintenu tout au long de la formation. Toutes les vendredis, les formateurs évaluent leurs stagiaires et en rendent compte au directeur pédagogique. Le dernier vendredi du mois, les évaluations sont globalisées pour permettre d'identifier les stagiaires susceptibles d'être présentés au partenaire B

PARTENAIRE B :

Les moyens pédagogiques et techniques sont ceux mis à disposition de tous stagiaire candidat à une formation dans le centre, mais adapté par deux spécificités : les compétences déjà acquises qui paramétrons le chemin encore à parcourir, ainsi que par le croisement des perceptions et évaluations des deux partenaires !

Budget demandé (voir document Excel en annexe)

Partenaire A

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire brut mensuel	Taux de chargement 2022 *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				
Frais de projet				
TOTAL				

* taux de chargement 2022 (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire A en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

NON

Partenaire B

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire mensuel brut	Taux de chargement * 2022	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				
Frais de projet				
TOTAL				

* taux de chargement 2022 (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire B en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

Pertinence du projet

Veillez détailler la **valeur ajoutée** du partenariat proposé au regard des objectifs visés.

1 page maximum

Le partenariat favorisera une meilleure connaissance mutuelle des organismes CISP et Centre Forem Formation.

Le partenariat favorisera le travail au sein d'un cadre structurant et visant la pérennité de l'action.

Renforcer les complémentarités de formations.

Le stagiaire est au centre de la mise en place du dispositif. JAT et Forem Formation œuvrent à lui garantir les meilleures chances de recevoir une certification en lien avec ses compétences.

JAT est convaincu que ce dispositif participe à la construction de l'identité professionnelle de la personne, à son sentiment d'appartenance à la société, et à sa reconnaissance dans le métier par les milieux professionnels et opérateurs œuvrant à l'insertion professionnelle des publics (Forem, MIRES, ...).

Réussir à permettre de fluidifier certains parcours de formation représente un défi situé aussi bien au niveau de l'accompagnement technique que socioprofessionnel. JAT est convaincu que ce dispositif participe à la construction de l'identité professionnelle de la personne, à son sentiment d'appartenance à la société, et à sa reconnaissance dans le métier par les milieux professionnels et opérateurs œuvrant à l'insertion professionnelle des publics (Forem, service insertion des CPAS, MIRES, ...).

L'accompagnement des publics socialement fragilisés vers un opérateur public suppose qu'une bonne partie des freins ou des difficultés sociales ont pu être levés. En effet il s'agit de passer du cadre socioprofessionnel au cadre insertion professionnelle. Hors, ce n'est pas toujours le cas, et il se peut que des personnes n'arrivent pas au bout du processus car elles se retrouvent face à de nouvelles difficultés dans leur parcours par des événements externes. Il est donc nécessaire de trouver les solutions pour aider la personne à trouver les ressources afin de mener à bien son projet. En collaborant avec Forem Formation, nous garantissons les meilleures chances de ne pas perdre le stagiaire en cours de route ni sa motivation. De ce fait, l'opérateur B joue un rôle fondamental qui est de favoriser la montée en compétences via les certifications. Cela participe pleinement à l'insertion socioprofessionnelle des personnes et permet, à n'en pas douter, une meilleure intégration sur le marché de l'emploi et une meilleure insertion professionnelle.

L'opérateur B propose une formation relative au métier de peintre, métier actuellement identifié comme métier/fonction critique. Par ailleurs, le partenaire B peut également proposer des compétences additionnelles en lien avec nos activités d'aménagements extérieurs (pavage/dallage).

Au plan social, la personne ne se trouve plus en marge et constate qu'elle a pu être actrice de son projet et qu'elle a été soutenue par les partenaires, ce qui lui donne davantage de courage pour affronter de nouveaux défis. La personne est valorisée, voit ses efforts de plusieurs mois couronnés de succès, reçoit des félicitations et s'est construite une nouvelle **identité professionnelle**, cela participe pleinement à l'**impact social**.

Au plan sociétal, la personne bénéficie de l'articulation des dispositifs publics. Elle est ainsi accompagnée, par une ASBL agréée comme CISP et certifiée par un organisme représentant le service public. Il revient aux partenaires du projet de faciliter ces articulations avec le soutien du service public.

Au plan professionnel, la personne obtient une vraie reconnaissance et peut être mieux accompagnée par des services tels que les MIRES, services insertion des CPAS ou les SAE du Forem dans le cadre de

l'Accompagnement Adapté. Les candidats passent d'ailleurs souvent des épreuves de VDC en même temps que des professionnels en poste venus chercher une certification également, ce qui est particulièrement valorisant par le défi que cela représente.

Veillez détailler les **articulations** prévues en amont, pendant et en aval de l'action entre les partenaires bénéficiaires.

1 page maximum

JAT forme des stagiaires en veillant à les soutenir afin de lever les freins sociaux, d'acquérir des compétences transversales et compétences métier selon les missions prévues par la réglementation des CISP.

Lorsque le stagiaire arrive au terme de son parcours de formation, qu'il en émet la demande et que celle-ci est validée par l'équipe dès lors qu'il dispose des compétences transversales et techniques, un accompagnement spécifique est mis en place par le centre afin de préparer le stagiaire à débiter son parcours au Forem Formation afin de renforcer ses compétences et travailler l'axe professionnel/insertion.

Dans le cadre du suivi individualisé du stagiaire, ce dernier est accompagné par un membre de JAT sur place afin d'avoir une discussion avec la personne en charge des suivis du Forem Formation. Si la rencontre est concluante, un stage d'un mois d'essai débute. Une évaluation aura lieu suite à ce mois d'essai dans les locaux de Forem Formation. En cas de résultat concluant, le contrat JAT est arrêté définitivement pour laisser place au contrat F70bis du Forem Formation.

En cas de résultat non-concluant, le stagiaire aura la possibilité de continuer son accompagnement socioprofessionnel au sein de JAT afin d'envisager une reprise de son projet ultérieurement.

Si le projet vise à **raccourcir le parcours de stagiaire**, décrivez comment cela est envisagé.

1 page maximum

Les apprenants réaliseront leurs parcours de formation en CISP sur une durée de 12 mois ou dès qu'ils auront acquis les compétences transversales et techniques plutôt que sur 2.100 heures maximum.

Par la suite et si la période d'essai est concluante au Forem Formation, les apprenants y terminent leur parcours.

Si le projet a un **caractère structurant** (possibilité de le répliquer d'une année à l'autre, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d'autres partenaires (dans et hors du bassin)), veuillez décrire comment cela est envisagé.

1 page maximum

Le projet se veut réalisable en terme de coût et le moins complexe possible à mettre en œuvre car il s'agit avant tout de formaliser des pratiques et de permettre un ajustement des besoins. L'objectif est de pouvoir réunir les conditions pour faciliter sa mise en œuvre.

Le projet vise à être structurant et perdurer au-delà du présent appel à projet.

Veuillez détailler les résultats attendus et la mesure de ces résultats

Résultat visé	Indicateurs /éléments permettant de vérifier que le résultat est atteint
Articulation entre des parcours de formation CISP et parcours au Forem Formation	Le nombre de sorties positives du partenaire A vers le partenaire B

Ajoutez des lignes si nécessaire

6. Engagement, déclaration sur l'honneur et signature

Partenaire A

Je soussigné(e), nom et prénom : WILMOTTE Véronique

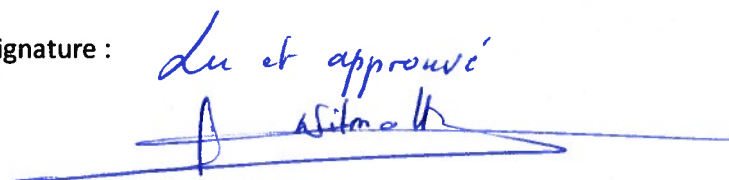
légalement autorisé à engager l'organisme : Jeunes Au Travail – CISP-092

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Jambes, le : 5 juillet 2022

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

Lu et approuvé


Véronique WILMOTTE
DIRECTRICE

Partenaire B

Je soussigné(e), nom et prénom : GONZALEZ Cristina

légalement autorisé à engager l'organisme : LE FOREM

et agissant en qualité de : Directrice territoriale

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à :

le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

